

VIE ASSOCIATIVE - DEMARCHES EN LIGNE - TUTORIEL

Depuis 2014, il est possible pour toute association de faire ses démarches en ligne.

Grace à une plateforme internet, vous pouvez effectuer une demande de **création d'association** et/ou tout changement opéré dans la vie de votre association : **modification** de l'objet, du titre, des statuts, des dirigeants, du siège ou même déclarer sa **dissolution**.

Il vous est également possible de demander la publication au **Journal Officiel** des Associations et Fondations d'Entreprise (JOAFE).

Ce service vous permet aussi de conserver vos **documents administratifs** et budgétaires.

Il vous permet également de faire une **demande de subvention** et, le cas échéant, de créer des alertes pour être informé sur certaines thématiques.

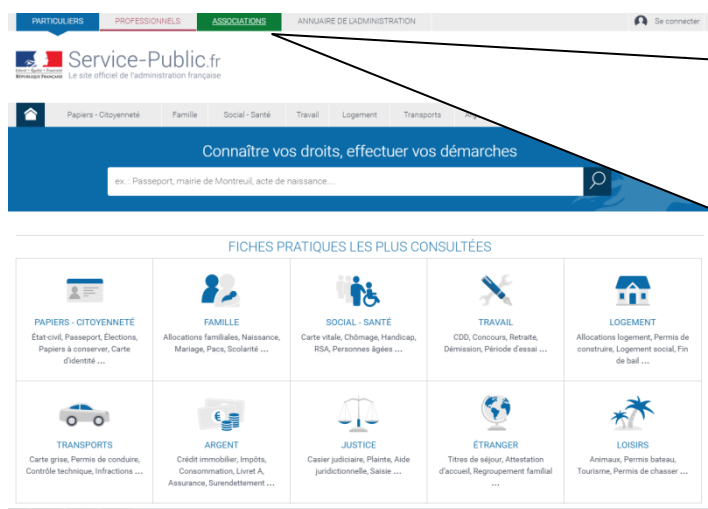
Assurez-vous d'être connecté à internet

A vos claviers !

<https://www.service-public.fr/>

VIE ASSOCIATIVE - DEMARCHES EN LIGNE - TUTORIEL

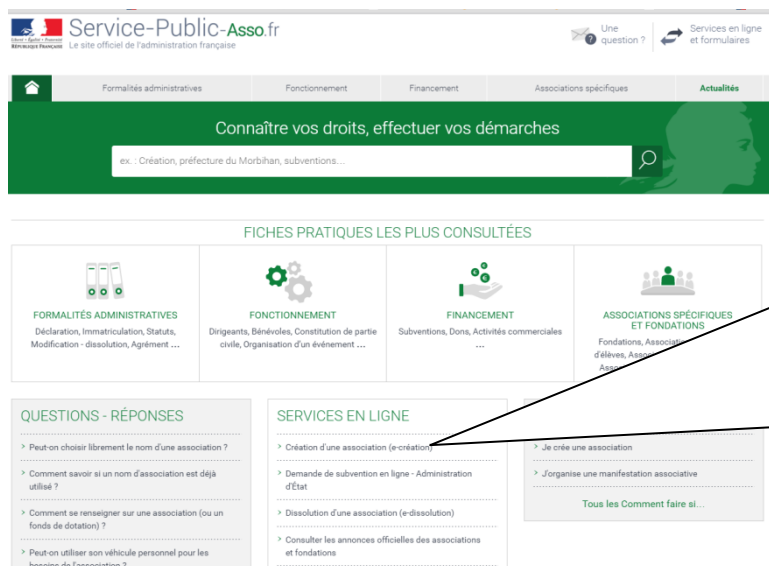
Créer votre Compte Association :



Commencer par cliquer sur l'onglet **vert** afin d'accéder à l'espace dédié aux associations et effectuer vos démarches.

Pour les associations ayant déjà un compte sur <https://compteasso.service-public.fr> », il vous faudra migrer (soit transférer) toutes vos données sur cette nouvelle interface.

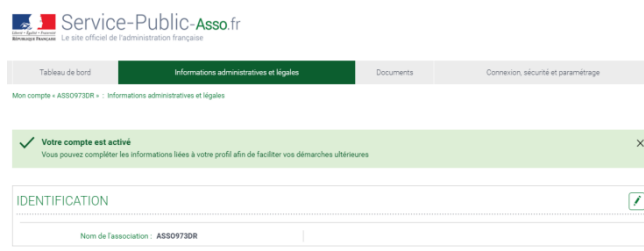
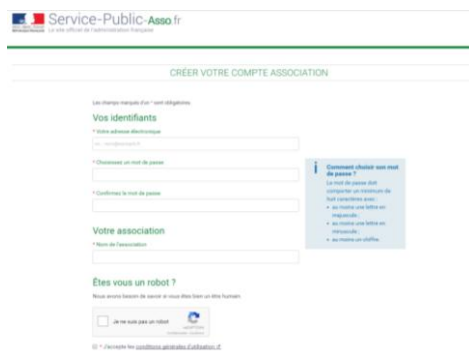
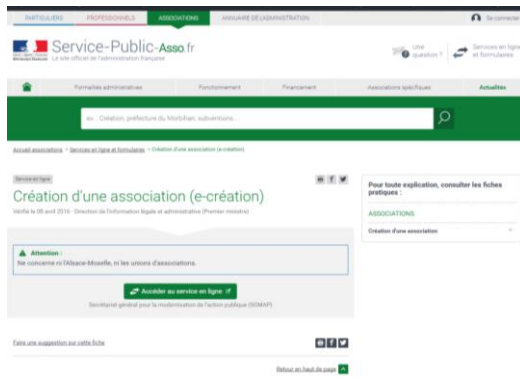
Pour ce faire, suivez les indications qui vous ont été transmises automatiquement sur votre messagerie.



Les rubriques réservées aux associations comportent diverses informations, liens et documents renseignant sur le fonctionnement et les démarches des associations.

Pour déclarer la création d'une association, il vous suffit de cliquer dans la rubrique « services en ligne » et d'opter pour la e-crétion. Puis suivez les indications.

VIE ASSOCIATIVE - DEMARCHES EN LIGNE - TUTORIEL



Pour cr er un compte et faire vos diff rentes d marches, qu'il s'agisse d'une cr ation d'association, d'une modification, d'une dissolution ou de demander une subvention, il vous faudra passer plusieurs  tapes.

Diff rentes fen tres s'ouvriront et vous indiquerons soit des informations soit de renseigner des champs   conserver pr cieusement.

Choisissez une adresse mail et des identifiants notamment un mot de passe g n rique. Assurez-vous que vous ne soyez pas seul   g rer et connaitre cet aspect au sein de votre association/collectif.

Un message de confirmation de votre inscription vous sera transmis sur la boite mail que vous aurez mentionn . Il vous suffit alors de confirmer en cliquant sur le lien indiqu .

Une fois votre compte cr e, vous serez connect  sur Service-public-asso.fr et en retournant sur l'onglet « association », il vous est possible d'acc der   toutes les d marches et informations.

VIE ASSOCIATIVE - DEMARCHES EN LIGNE - TUTORIEL

Renseignez votre « profil » :

Service-Public-Asso.fr
Le site officiel de l'administration française

Création d'association

1 Déclarant 2 Etat civil de l'association 3 Administration de l'association 4 Pièces justificatives 5 Récapitulatif de ma démarche

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Informations personnelles du déclarant

* Civilité Madame Monsieur

* Nom de naissance * Prénom

* Etes-vous membre du conseil d'administration de l'association ?
 Oui Non

ENREGISTRER SUIVANT >

Après avoir cliqué sur « Votre profil » puis sur la rubrique « Vos données administratives » ; vous pouvez compléter les données les plus essentielles.

Vous n'êtes pas obligés ici de tout compléter, vous pourrez y revenir ultérieurement.

Accéder à son compte ASSO une fois créée :

Pour revenir sur votre compte association et accéder à vos informations et documents administratifs, il vous suffit de cliquer sur votre nom en haut à droite et d'opter pour la structure de votre choix.

Service-Public-Asso.fr

flora.youan@laposte.net

Accéder à votre espace :
ASSO973DR (espace association)

DÉCONNEXION

Mon compte + ASSO973DR + : Informations administratives et légales

IDENTIFICATION

Nom de l'association : ASSO973DR

Service-Public-Asso.fr

Tableau de bord Informations administratives et légales Documents Connexion, sécurité et paramétrage

Mon compte + ASSO973DR + : Documents

Documents (2)

Récupérer les documents de Votre compte Association + AJOUTER UN DOCUMENT

Note_d_information_demande_d_agrement_JEP.pdf En cours de validité
Autre - 123,9 ko

Note explicative agrément jep.pdf En cours de validité
Autre - 682,6 ko

Selon la navigation sur le bandeau du haut, vous pouvez dans votre espace asso accéder, consulter voire modifier des informations et vos documents.

Vos démarches sur une seule page :

A tout instant et en cliquant sur la rubrique « Association » sur l'onglet vert en haut de la page, vous pouvez déclarer une modification dans le fonctionnement de votre association, faire une demande de subvention en ligne, consulter les annonces officielles, effectuer une démarche administrative, vous inspirer de modèles.

Service-Public-Asso.fr
Le site officiel de l'administration française

Connaître vos droits, effectuer vos démarches

ex : Création, préfecture du Morbihan, subventions...

FICHES PRATIQUES LES PLUS CONSULTÉES

- FORMALITÉS ADMINISTRATIVES**
Déclaration, Immatriculation, Statuts, Modification - dissolution, Agrément ...
- FONCTIONNEMENT**
Dirigeants, Bénévoles, Constitution de partie civile, Organisation d'un événement ...
- FINANCEMENT**
Subventions, Dons, Activités commerciales ...
- ASSOCIATIONS SPÉCIFIQUES ET FONDATIONS**
Fondations, Associations de parents d'élèves, Associations de propriétaires, Associations de consommateurs ...

QUESTIONS - RÉPONSES

- > Peut-on choisir librement le nom d'une association ?
- > Comment savoir si un nom d'association est déjà utilisé ?
- > Comment se renseigner sur une association (ou un fonds de dotation) ?

SERVICES EN LIGNE

- > Création d'une association (e-crédation)
- > Demande de subvention en ligne - Administration d'État
- > Dissolution d'une association (e-dissolution)
- > Consulter les annonces officielles des associations

COMMENT FAIRE SI...

- > Je crée une association
- > J'organise une manifestation associative

Tous les Comment faire si...

Quelques conseils supplémentaires :

- **Veillez à consulter régulièrement votre messagerie car des informations vous seront certainement transmises.**
- **Des conseils et outils sont également accessibles sur la plateforme, allez en prendre connaissance cela pourra vous aider.**

Bravo vous êtes arrivés au bout de vos démarches !